

REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021

1- Horaires

- **Accueil du matin**

Il n'y a plus école le mercredi matin

Maternelle : 8h20/8h45 - Élémentaire : 8h20/8h30

A l'exception des parents des petites sections et des moyennes sections (durant les 15 jours de septembre), plus aucun parent n'est autorisé dans l'enceinte de l'école (sauf autorisation préalable). Les parents de maternelles voulant inscrire un message d'information sur le tableau le transmettent aux personnes responsables de l'accueil.

- **Sortie du midi :**

11h45 : Les enfants de Maternelle sont récupérés au portail principal rouge

11h45 : Les élèves des classes élémentaires sortiront par la porte vitrée bleue.

Retour pour **13h15**

- **Sortie échelonnée de l'après-midi**

De 16h05 à 16h15 : Les enfants de Maternelle sont récupérés au portail principal rouge, ceux de CPA et CPB à la porte vitrée bleue.

De 16h15 à 16h25 : Les classes de CE1, CE1/CE2 et CE2 sortiront au portail principal rouge. Les classes de CM1A et CM1B sortiront par la porte vitrée bleue.

La ponctualité fait partie des apprentissages de la vie en collectivité. Les enseignantes donneront des billets de retard qui devront être remplis et signés par les parents.

2- Assiduité

Toute absence doit être justifiée avant 9H par téléphone ou mail et confirmée par écrit sur le coupon du carnet de correspondance prévu à cet effet au retour de l'élève (toute justification d'absence devant être archivée dans le cahier d'appel) en indiquant les dates et le motif.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire. Si cela revêt un caractère d'urgence, il faudra remplir une demande d'autorisation de sortie exceptionnelle.

Les vacances scolaires ne peuvent être ni anticipées ni prolongées. Une absence pour convenance personnelle relève de la responsabilité des parents.

Tout abus sera remonté à l'inspection académique et les jours d'absence pour convenance personnelle seront notifiés dans le livret scolaire.

3- Communication

Chaque élève des classes élémentaires possède un cahier de correspondance. Ce cahier est le lien entre l'école et la famille. Il doit être vérifié et signé régulièrement.

Les élèves de Maternelle (PS, MS, GS) ont une pochette dans laquelle les documents transmis par l'école sont glissés. Cette pochette doit être rapportée après lecture des documents.

Pour rencontrer l'enseignant de votre enfant, prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

La Directrice reçoit sur rendez-vous pris à l'avance par téléphone ou par écrit.

4-Discipline et Travail

❖ Discipline

En cas de problème de discipline, nous serons amenés à sanctionner l'élève. Toute sanction doit être prise au sérieux et nécessite un dialogue élève-parent. Il peut s'agir d'un travail écrit (réflexion de l'élève sur les conséquences de ses actes), d'un travail d'intérêt général. Une mise en garde peut être donnée en cas de manquement grave. Trois mises en garde entraîneront une heure de consigne.

❖ Travail

En Élémentaire, les cahiers de classe et les évaluations sont rapportés à la maison (selon un rythme propre à chaque classe) pour être regardés et signés par les parents.

Le livret scolaire remis aux familles doit être signé et rapporté dans les 48 heures.

En Maternelle, le dossier de travail est transmis aux parents à la fin de chaque période et doit être rendu après consultation.

5-Restauration / Garderie / Etude

❖ Cantine

L'inscription au forfait est trimestrielle mais il y a possibilité de déjeuner occasionnellement (inscription par l'intermédiaire du cahier de correspondance). Les repas ne sont remboursés qu'après huit jours consécutifs d'absence, exclusivement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat.

Pendant le temps du repas, les élèves doivent adopter un comportement correct : goûter à tous les plats proposés, ne pas gaspiller la nourriture, respecter le personnel de service et les surveillants.

❖ Garderie / Etude

L'école propose une garderie en Maternelle (de la petite section à la grande section), avec deux sorties possibles : 17h15 et 17h45.

L'école propose une étude en élémentaire (du CP au CM2), avec deux sorties possibles 17h15 et 17h45. Merci de fournir un goûter à votre enfant.

Tout enfant restant à l'école après 16h30 doit être inscrit à l'étude ou à la garderie. Au-delà une garderie sera facturée.

Il ne sera pas possible de venir entre ces deux horaires. Tout enfant n'ayant pas été récupéré à 17h15 ira à la garderie jusqu'à 17h45.

Rappel : l'étude est surveillée et non dirigée, il est donc nécessaire de vérifier le travail de vos enfants à la maison.

Tous les enfants doivent avoir quitté l'école pour **17h55**.

6- Sport- Motricité

Le sport à l'école est obligatoire et fait partie intégrante des programmes de l'Education Nationale.

Dès la maternelle, l'encadrement est assuré par les enseignants et des professeurs diplômés.

Pour les élèves des classes élémentaires, la tenue doit être revêtue à l'avance : survêtement, chaussures de sport pour le plein air et vêtement de pluie selon la météo.

Les dispenses de sport doivent être délivrées par un médecin et adressées à l'enseignant. Les enfants dispensés de sport doivent être présents à l'école.

7- Médicaments

L'école n'est pas autorisée à délivrer des médicaments aux enfants, même ponctuellement. Les parents ne doivent pas en confier à leurs enfants. Dans le cadre d'une pathologie particulière, un PAI (projet d'accueil personnalisé) doit être mis en place.

En cas d'urgence, l'établissement appelle le SAMU qui assure une évaluation médicale et détermine la réponse à donner ; les parents sont immédiatement avertis de cette démarche.

8- Tenue vestimentaire et objets personnels

Une tenue correcte et adaptée aux activités est nécessaire. Les vêtements trop courts ne sont pas autorisés. Les tongs ou claquettes ne tenant pas à la cheville sont interdites. Nous nous réservons le droit d'intervenir dans le cas où un élève se singulariserait par sa tenue.

En maternelle, pour encourager leur autonomie, les élèves ne doivent pas porter de salopette, de bretelles ou des chaussures à lacets. Pour des raisons de sécurité, les écharpes ne sont pas autorisées.

Les cartables à roulettes sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements trouvés se situent à l'entrée de l'école (accueil). Les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative en fin de période.

Les enfants peuvent apporter de petits jouets destinés au temps de récréation. Sont interdits les téléphones, les montres connectées, tout autre appareil électronique, les objets de valeur ainsi que l'argent liquide.

Friandises et chewing-gums ne sont pas autorisés, ni au sein de l'école ni en sortie.

Pour joindre l'école : 01 45 23 34 04
sec-hauteville@bossuetnotredame.fr

Date et signature des parents :

Signature de l'élève
(à partir du CP)